

Bulletin d'histoire politique

Diane Guilbault, Démocratie et égalité des sexes, Montréal, Sisyphe, Collection «Contrepoint», 2008, 138 p.

Marie-Andrée Bertrand

B
H
P

Volume 18, Number 2, Winter 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054816ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054816ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bertrand, M.-A. (2010). Review of [Diane Guilbault, *Démocratie et égalité des sexes*, Montréal, Sisyphe, Collection «Contrepoint», 2008, 138 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 18(2), 271–274. <https://doi.org/10.7202/1054816ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Diane Guilbault, *Démocratie et égalité des sexes*,
Montréal, Sisyphe, Collection « Contrepoint »,
2008, 138 p.

Marie-Andrée Bertrand
Professeure émérite
Université de Montréal

Démocratie et égalité des sexes est un opusculé utile et pertinent. L'auteure n'en est pas à son premier écrit sur ces deux objets; le présent essai reprend des éléments de ses analyses à chaud en réponse au rapport final de la Commission sur les accommodements raisonnables; il est encadré par des réflexions plus larges sur les concepts de démocratie et d'égalité. En général, le propos est clair et le souci pédagogique évident. L'intention générale l'est moins; le lecteur constate que l'inquiétude de l'auteure est finalement centrée non pas sur les concepts évoqués dans le titre, mais sur la religion et la laïcité.

L'opusculé comprend quatre parties. Dans la première, intitulée « La démocratie » (p. 23-39) le choix politique et la forme de gouvernance qui constituent la démocratie sont définis en termes simples, en eux-mêmes et dans leurs éléments constitutants. Dans la seconde, « Vents contraires » (p. 41-67), l'auteure évoque trois ennemis du régime démocratique en commençant par les plus généraux, la montée des fondamentalismes religieux dans le monde, passant à des obstacles de plus en plus proches de la scène canadienne et québécoise, le multiculturalisme et l'idéologie que porte cette politique et l'instrumentalisation des Chartes, pour finalement se centrer sur les excès auxquels prête la liberté de religion comme on l'interprète, surtout, en *common law*. La troisième partie (p. 69-84) porte sur « La réponse de la Commission Bouchard-Taylor » que l'auteure qualifie

d'emblée d'« inappropriée » ; reprenant certains de ses propos déjà publiés sur des sites Internet, l'auteure s'attaque à deux erreurs, la confusion entre accommodements raisonnables et immigration et le silence des commissaires sur la question des femmes. Enfin, dans la dernière partie, « Des réponses démocratiques et féministes » (p. 85-112), l'auteure se tourne vers l'avenir et formule quatre propositions, une laïcité plus affirmée, une redéfinition de la liberté de religion, la déjudiciarisation du religieux et le féminisme comme voie d'émancipation. Comme on le voit, trois des objectifs ont trait au religieux. L'introduction annonce mal le sujet en le détournant de ses objectifs généraux et en le centrant sur la Commission Bouchard Taylor, et la conclusion ne le résume pas vraiment, mais se centre sur la laïcité.

En somme, les notions sont clairement énoncées mais l'intention générale n'est pas au rendez-vous ; manquent un approfondissement des régimes politiques, l'évocation de leurs limites ainsi que de l'égalité entre sexes et autres différences ; on aimerait voir ces réalités traitées comme des *faits sociaux* et surtout comme des phénomènes en marche. Quelques exceptions, des rappels trop brefs de l'évolution des démocraties et de l'histoire de l'émancipation des femmes, manquent pareils rappels de l'histoire des religions et du long cheminement vers la laïcité de chacune des démocraties modernes.

Le lecteur attentif s'étonne que l'auteure intitule son propos « démocratie et égalité des sexes » excluant le mot religion et l'effet de celles-ci sur la condition des femmes, ou sans invoquer d'emblée la laïcité et son histoire dans le titre de l'essai, alors que tout au long de l'essai Diane Guilbault reconnaît que la réalité démocratique, le gouvernement par le peuple, au service des valeurs qu'épousent les citoyens, est impossible sans la laïcité formelle et réelle. Or c'est cette dernière qui permet l'égalité des sexes et c'est l'inquiétude que suscite la réapparition de la religion sous une forme différente dans un pays qui travaille ferme à rendre laïques ses lois, normes et coutumes qui motivent l'essai et les réformes proposées, comme on verra. Dans les faits, les pages consacrées à la religion et à la laïcité dans cet opuscule dépassent en nombre celles portant sur la démocratie et sur l'égalité entre les sexes. Pourtant, s'il est une condition pour que la règle de droit soit démocratique c'est bien que les dieux en soient absents comme inspireurs, juges, arbitres en chef comme c'est le cas dans la Constitution canadienne ; d'ailleurs l'auteure touche rapidement ce point.

Pourquoi alors le silence dans l'intitulé ? Le quart de couverture tente de corriger cette omission un peu tard ; l'opuscule, y lit-on, est « une synthèse limpide et convaincante sur les liens complexes entre démocratie, laïcité, religion, égalité des sexes ». Mais la structure même de l'opuscule ne répond pas à ce menu ; la partie 2, est une réponse à la Commission. L'auteure perçoit le rapport comme une réponse à la réaction des Québécois

à l'immigration et un plaidoyer en faveur de l'accueil et de la tolérance; la Commission avait tort de diagnostiquer le malaise comme découlant de la culture conservatrice, peut-être raciste?, des Québécois de souche qui auraient vu dans les seuls immigrants «religieux» islamistes surtout et sikhs la cause de leur inquiétude, et auraient accusé ces nouveaux venus de venir gâcher la culture moderne et égalitaire du pays d'accueil aspirant à la laïcité complète, alors que les commissaires pour leur part écrivent que les coutumes des immigrants religieux ne peuvent qu'enrichir la culture québécoise. Un problème qu'entretient la politique multiculturelle. Pourtant la source d'immigration vers le Québec la plus nombreuse et la plus régulière est constituée de sujets européens et surtout français, ce que ne note pas l'auteure et ce sur quoi ne s'attardent guère les commissaires.

Autre oubli étrange: concernant l'intégrisme religieux et ses conséquences sur les femmes, la Commission et l'auteure de *Démocratie et égalité des sexes* ne prêtent pas attention à l'augmentation récente considérable des sectes religieuses intégristes et de leurs membres qui fleurissent chez les Québécois de souche ou chez des immigrants de très longue date, pour la plupart des sectes chrétiennes, baptistes, adventistes, bouddhistes, sikhs, hassidiques, dont les pratiques sexuelles sont radicalement sexistes, antidémocratiques et illégales, entraînant l'appropriation des enfants à de fins sexuelles, la polygamie, l'asservissement complet et l'infériorisation des femmes. Comment mettre fin à de pareilles pratiques sous des gouvernements démocratiques qui se sont dotées de lois constitutionnelles sur la neutralité religieuse et le respect des religions dans la vie privée et l'aide au développement des cultures d'origine des immigrants? Il semble que cela n'arrivera jamais sans que soient formulées des plaintes par les victimes elles-mêmes de ces dominations. L'État n'a pas de pouvoir, pas plus dans les démocraties républicaines de type français que dans les démocraties libérales de type anglais, américain et canadien. Il n'a de pouvoir que sur la fréquentation scolaire et le contenu des programmes d'enseignement; il peut à peine refuser l'octroi de subventions aux établissements privés et confessionnels sans susciter de vifs mouvements de protestation et s'exposer à des poursuites en vertu de ses règles constitutionnelles de neutralité religieuse comme le montre le conflit entre le gouvernement français et les églises de scientologie. Quel est donc le pouvoir des gouvernants de faire respecter les valeurs démocratiques? Qu'ajoutera une charte de laïcité puisque la France, qui est laïque depuis la Révolution, connaît les conflits qu'on sait?

Sur l'égalité entre les sexes, l'auteure aurait pu évoquer quelques débats. Cet objectif est-il si clair? Si univoque? Et conforme aux intérêts de tous? Ne faudrait-il pas plutôt viser l'équité? Vaste question qu'abordent maintenant des savants des sciences juridiques, dont quelques collègues

de la faculté de droit de l'Université McGill. L'objet est la justice, et celle-ci est rarement le fait du droit et des lois. Il faut viser bien au-delà pour écarter l'injustice. Le respect des différences entre sexes, entre personnes d'orientations sexuelles différentes, n'exige-t-il pas qu'on obtienne d'abord pour chacun des conditions de vie assurant la dignité de tous dans leur « genre » respectif et un traitement équitable plutôt qu'une égalité formelle qui voudrait que les femmes soient heureuses de voir reproduites les conditions de vie modèles conçues par des hommes dans leur intérêt ?